

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### VENTE APPARTEMENTS – MAISONS – DEMEURES

Honoraires minimums 5 000 € T.T.C.\*- **applicable par tranches cumulatives**

Net vendeur	H.T. *	T.T.C. *
Forfait jusqu'à 60 000 €	4 166,67 €	5 000 €
De 60 001 € à 100 000 €	7,08 %	8,50 %
De 100 001 € à 150 000 €	5,42 %	6,50 %
De 150 001 € à 200 000 €	5,00 %	6,00 %
Au-delà de 200 001 €	4,17 %	5,00 %

### VENTE GARAGES ET PARKINGS

Honoraires minimums 1 500 € T.T.C.\*

Net vendeur	H.T. *	T.T.C. *
Forfait jusqu'à 20 000 €	1 250 €	1 500 €
Au-delà de 20 001 €	7,00 %	8,40 %

### VENTE TERRAINS

Honoraires minimums 5 000 € T.T.C.\*

Net vendeur	H.T. *	T.T.C. *
Forfait jusqu'à 60 000 €	4 166,67 €	5 000 €
Au-delà de 60 001 €	7,00 %	8,40 %

### AVIS DE VALEUR

Forfait : 250 € H.T.\* soit 300 € T.T.C.\*

### EXPERTISES

Vacation horaire : 220 € H.T.\* soit 264 € T.T.C.\*

## HONORAIRES DE LOCATION

### LOCATIONS IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET COMMERCIAL

15 % H.T.\* soit 18 % T.T.C.\* du loyer annuel à la charge du preneur

### LOCATIONS D'HABITATION (vide ou meublée ou mixtes)

	H.T.*	T.T.C.*
Règlementation de la loi ALUR (décret du 1 <sup>er</sup> /08/2014) – zone non tendue	6,67 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail (à la charge du preneur et du bailleur)		
Réalisation de l'état des lieux (à la charge du preneur et du bailleur)	2,5 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
<b>Le montant total T.T.C. sera plafonné à un mois de loyer hors charges à partir de 40 m<sup>2</sup></b>		
Entremise en négociation (à la charge du bailleur)	8,33 €	10,00 €

### LOCATIONS PARKING, BOX OU GARAGE

Un mois de loyer T.T.C.\* à la charge du preneur.

### CHAPELOT IMMOBILIER

6, place de la République - 36000 Châteauroux  
agence@chapelot.immo  
Tél. : 02 18 47 51 18

Sarl au capital de 14 000 euros - RCS Châteauroux 821 737 913  
Cartes professionnelles : 36012016000011218 - Garantie PAR GALIAN  
Numéro TVA : FR73821737913

## HONORAIRES DE GERANCE

### GESTION

	H.T.	T.T.C.
Gestion courante calculés sur les encaissements	6,50 %	7,80 %

### PRESTATIONS DE BUREAU ET ADMINISTRATIVES

	H.T.	T.T.C.
Renouvellement de baux commerciaux et professionnel (Montant appliqué au locataire)	250,00 €	300,00 €
Renouvellement de baux d'habitation et stationnement (Montant appliqué au bailleur et au locataire)	100,00 €	120,00 €
Déclaration de revenus fonciers (Bailleur)	70,00 €	84,00 €
Vacation horaire (suivi de sinistre, assemblée générale, expertises, constitution de dossiers, clôture de compte, gestion du personnel de l'immeuble...) (bailleur)	50,00 €	60,00 €
Diagnostic Etat des risques et pollution (aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués) (bailleur)	20,83 €	25,00 €
Constitution du dossier contentieux pour l'huissier (bailleur)	20,00 €	24,00 €
Déclaration TVA par trimestre	15,00 €	18,00 €

### PRESTATIONS DE SERVICES A LA CARTE

	H.T.	T.T.C.
Duplicata de quittance	1,00 € + l'affranchissement	1,20 € + l'affranchissement
Duplicata autres documents (Bail, état des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations...)	2,08 € + l'affranchissement	2,50 € + l'affranchissement

\*T.V.A. en vigueur à 20 %

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020





**CHAPELOT IMMOBILIER**

6, place de la République - 36000 Châteauroux  
agence@chapelot.immo  
Tél. : 02 18 47 51 18

Sarl au capital de 14 000 euros - RCS Châteauroux 821 737 913  
Cartes professionnelles : 36012016000011218 - Garantie PAR GALIAN  
Numéro TVA : FR73821737913